

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2011

---

## PROTECTION DES PERSONNES FAISANT L'OBJET DE SOINS PSYCHIATRIQUES - (n° 3189)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 45

présenté par  
M. Lefrand

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 99, substituer au mot :

« hospitalisée »,

le mot :

« hospitalisées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rectifier une erreur matérielle.